



vous guider

Plan d'action sanitaire et sociale MSA Alpes du Nord

■ 2021-2025



alpesdunord.msa.fr



@msa_adn



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

SOMMAIRE

INTRODUCTION - page 1 à 12

Fondamentaux du PASS - pages 1 et 2

Démarche d'élaboration du PASS - pages 3 et 4

Etapes d'élaboration du PASS - page 5

Pilotage du PASS - page 6

Priorités du PASS - pages 7 et 8

Positionnement stratégique de la MSA - pages 9 et 12

I. PUBLIC FAMILLES - JEUNESSE - pages 12 à 20

Orientation 1 : Accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie - pages 13 à 16

Orientation 2 : Contribuer à un cadre de vie adapté aux besoins des familles sur les territoires ruraux - pages 17 et 18

Orientation 3 : Favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux - pages 19 et 20

II. PUBLIC ACTIFS FRAGILISÉS - pages 21 à 26

Orientation 1 : Accompagner les actifs fragilisés - pages 22 et 23

Orientation 2 : Prévenir la désinsertion professionnelle des actifs agricoles du fait d'un handicap ou d'un problème de santé - page 24

SOMMAIRE

Orientation 3 : Prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel des actifs agricoles - *page 25*

Orientation 4 : Promouvoir l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et l'accompagnement global des salariés en insertion - *page 26*

III. PUBLIC PERSONNES AGEES - pages 27 à 31

Orientation 1 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir les solidarités de proximité sur les territoires ruraux et/ou fragiles - pages 28 et 29

Orientation 2 : Favoriser l'accompagnement à domicile des retraités et prévenir la perte d'autonomie des plus fragiles - pages 30 et 31

Annexes

Bilan du PASS 2016 -2020

Démarche Guichet Unique Territoires (GUT)

Etat des lieux du Guichet Unique Territoires

Etats des lieux thématiques :

- Prendre soin de soi en milieu rural
- Grandir en milieu rural
- Etre actif agricole en 2021
- Rester autonome en milieu rural

INTRODUCTION

Fondamentaux du PASS

Le Plan d'Action Sanitaire et Sociale (PASS) est un document politique propre à chaque MSA, qui détermine des axes prioritaires élaborés pour la durée d'une mandature, à partir de l'étude des conditions de vie et des besoins des populations ressortissantes de la MSA sur leurs territoires, en cohérence avec les objectifs institutionnels d'ASS, les engagements MSA dans le cadre des COG et les valeurs de la MSA.

Trois principes fondateurs fondent la méthode MSA ADN :

- 1) Porter une attention particulière aux adhérents et aux élus de la MSA, relais des ressortissants, ainsi qu'à leur mobilisation territoriale.
- 2) Intégrer le principe d'adhésion de la MSA ADN aux politiques publiques en vue d'en favoriser l'accès aux ressortissants. S'appuyer sur la démarche entamée par la MSA ADN vis-à-vis des acteurs départementaux et locaux en charge de compétences sanitaires et sociales (collectivités locales, réseaux associatifs, réseaux professionnels agricoles, etc.) afin de favoriser la négociation de partenariats (départementaux ou locaux).
- 3) S'inscrire, outre les orientations spécifiques à l'ASS, dans la réflexion globale menée au sein de la MSA, sous l'égide de deux directions et des cadres au sein du projet d'entreprise : le Guichet Unique Territoire. Ce GUT a engagé des travaux et des réflexions s'inscrivant dans une politique d'offre de services, en prolongement de la mission d'ASS. Il permet notamment de faire émerger des objectifs transversaux dépassant le domaine ASS.

Ce PASS s'inscrit dans le projet d'entreprise MSA, plus global (coordination « santé-social », relation adhérents, ASS, politique d'action mutualiste, offre de services sur les territoires, en privilégiant la transversalité de l'accès des ressortissants à leurs droits sociaux). Le service communication de la MSA a aussi une part importante dans cette démarche

Il présente ainsi la particularité au regard des évolutions évoquées ci-dessus :

- de poser le constat que tous les projets ne pourront pas être portés et assumés par l'ASS
 - de se projeter dans la stratégie d'entreprise MSA ADN intégrant l'échelon local (rôle et place des élus) et la logique de guichet unique, inter-service et offre de service sur les territoires
- et donc de faire émerger des objectifs transversaux dépassant le seul cadre du domaine ASS.

INTRODUCTION

La méthodologie d'élaboration du PASS et de sa mise en œuvre repose donc sur une « démarche de projet » et sur un processus mettant en œuvre trois approches complémentaires :

- **une approche ressortissant** : identifier les besoins et les attentes des ressortissants sur leurs territoires de vie, en lien avec leurs conditions et problématiques de vie.
- **une approche territoriale** : centrée sur les différentes populations (ressortissants MSA et autres populations), visant à développer des dynamiques au sein des territoires en lien avec les personnes ressources identifiées sur ces derniers (le partenariat),
- **une approche en réseau** : permettant la complémentarité et la coopération interne (GUT) mais aussi avec les collectivités locales, les organismes professionnels agricoles, les autres régimes de protection sociale, les réseaux associatifs, etc.

INTRODUCTION

Démarche d'élaboration du PASS

Le bilan du PASS qui s'achève :

Mesurer le plus objectivement possible (à partir des indicateurs de mesure) les effets de la politique d'ASS mise en œuvre, via les actions qu'elle a produites (prestations d'ASS, projets développés, actions territoriales, publics accompagnés, etc.)

Résultat : « bilan du PASS 2016-2020 » et présentation en CASS

La démarche d'évaluation du PASS :

Réaliser une vision partagée entre les différents acteurs de la Caisse (concepteurs de la politique et ensemble des acteurs de sa mise en œuvre) sur les résultats acquis et l'impact de leur déclinaison dans une vision Guichet Unique. Ceci a permis de fournir des repères pour la prise des décisions à venir : reconduction, adaptation de certains axes, ou nécessaire réorientation de la stratégie et des actions et d'aider à mesurer les conséquences de l'organisation et des pratiques professionnelles développées.

Résultat : groupes de travail par thème (enfance-famille, actifs fragilisés, personnes âgées) intégrant les agents de l'ASS, OST, EL et autres services de la MSA. Donnant lieu à des comptes-rendus plus formalisation d'un diagnostic « forces, faiblesses, opportunités, menaces » par public.

A cela se complète les retours des journées départementales en septembre 2021 (délégués MSA, partenaires et salariés MSA).

Prendre en compte l'évolution du contexte et des besoins :

Prendre en compte les évolutions du contexte MSA ; notamment les besoins du territoire, la politique institutionnelle de la MSA et du projet entreprise (GUT) et l'impact des politiques publiques dans lesquelles la MSA s'inscrit.

Un diagnostic contextuel a été réalisé au niveau de chaque territoire qui permis de procéder :

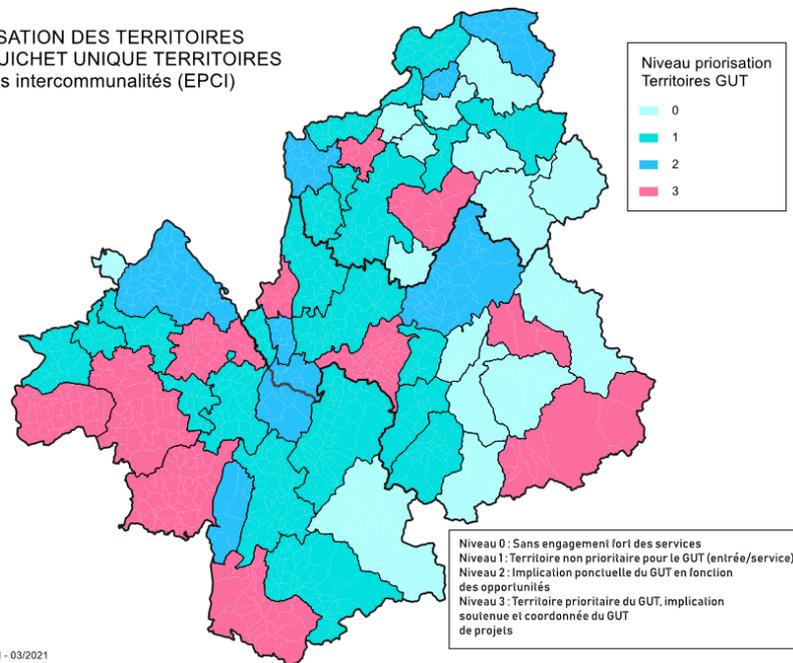
- au recueil des conditions de vie, besoins et des attentes des ressortissants MSA, exploitation de données sociologiques, sanitaires, démographiques....
- à l'identification de l'implication des différents acteurs sur les territoires : délégués, l'ensemble des services de la MSA, les partenaires....
- au recueil d'informations auprès des différents services de la MSA en termes de connaissance des populations, des priorités des services, d'actions et projets réalisées ou prévus ...

Résultat : travaux du GUT (cartographie)

PASS 2021-2025
Introduction

INTRODUCTION

PRIORISATION DES TERRITOIRES
POUR LE GUICHET UNIQUE TERRITOIRES
dans les intercommunalités (EPCI)



Ainsi, ce PASS rédigé, arbitré par le CASS et approuvé par le Conseil d'Administration, se présente sous la forme d'intentions destinées à des publics-cibles (enfance-famille, actifs en situation de fragilité, seniors...). Il se présente sous la forme d'orientations et d'axes déclinés en actions puis en objectifs chiffrés. Cette formulation (objectifs résultats) doit permettre de faciliter la définition d'indicateurs et donc le pilotage.

INTRODUCTION

Etapes d'élaboration du PASS

- Etape 1 :** Déroulement des journées nationales CCMSA avec la présentation des orientations ASS (par public) et du socle commun intervention sociale (accompagnement social, développement social et ingénierie sociale)
- Etape 2 :** Cadrage de la démarche d'élaboration du PASS en CASS (février 2021)
- Etape 3 :** Réalisation du bilan du PASS et présentation de ce bilan en CASS (avril 2021)
- Etape 4 :** Création de 3 groupes de réflexion (familles-jeunes, actifs fragilisés, seniors) pour identifier les forces, faiblesses, opportunités, menaces de la MSA par public
- Etape 5 :** Echanges inter services (SST par rapport au PSST, prévention santé, relation adhérent, OST...)
- Etape 6 :** Intégration des retours des délégués lors des Comités Locaux de Territoires
- Etape 7 :** Rédaction de premières synthèses des groupes de travail : propositions des
- actions à prioriser par public,
 - impact budgétaire éventuel,
 - problématiques éventuelles dans la mise en oeuvre opérationnelle
- Etape 8 :** Echanges avec le service ASS
- Etape 9 :** Premier positionnement politique et stratégique du CASS (21 juin) et point en CA de juillet 2021
- Etape 10 :** Première rédaction du PASS et mise en place de groupes de travail transversaux afin d'affiner la réflexion (priorisation, freins éventuels, échéances,...) au cours de l'été 2021.
- Etape 11 :** Temps d'échanges avec l'ensemble du service action sociale en septembre 2021
- Etape 12 :** Débat sur le PASS lors d'un CASS particulier fin août, puis positionnement du CASS début septembre
- Etape 13 :** 3 journées départementales partenaires (avec retours à intégrer dans PASS)
- Etape 14 :** Validation du PASS en Conseil d'Administration (le 15 octobre 2021)

INTRODUCTION

Pilotage du PASS

Cette fonction de pilotage (basé sur une obligation de moyens) conditionne la réussite de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs du PASS.

Sous l'égide des élus de la MSA (CA, CASS, Vie mutualiste...), il est prévu d'organiser un pilotage global intégrant l'ensemble des objectifs de la MSA (projet entreprise) associant donc les objectifs PASS, PSST, CPOG en s'appuyant sur les 3 Guichets Uniques et donc 3 comités de pilotage.

Ce pilotage doit permettre ainsi :

- l'appropriation des objectifs transversaux par les agents de la MSA.
- une gestion dynamique et réactive des objectifs.
- le maintien ou le recentrage des actions sur les bénéficiaires et les domaines ciblés.
- un pilotage renforcé des territoires prioritaires MSA

INTRODUCTION

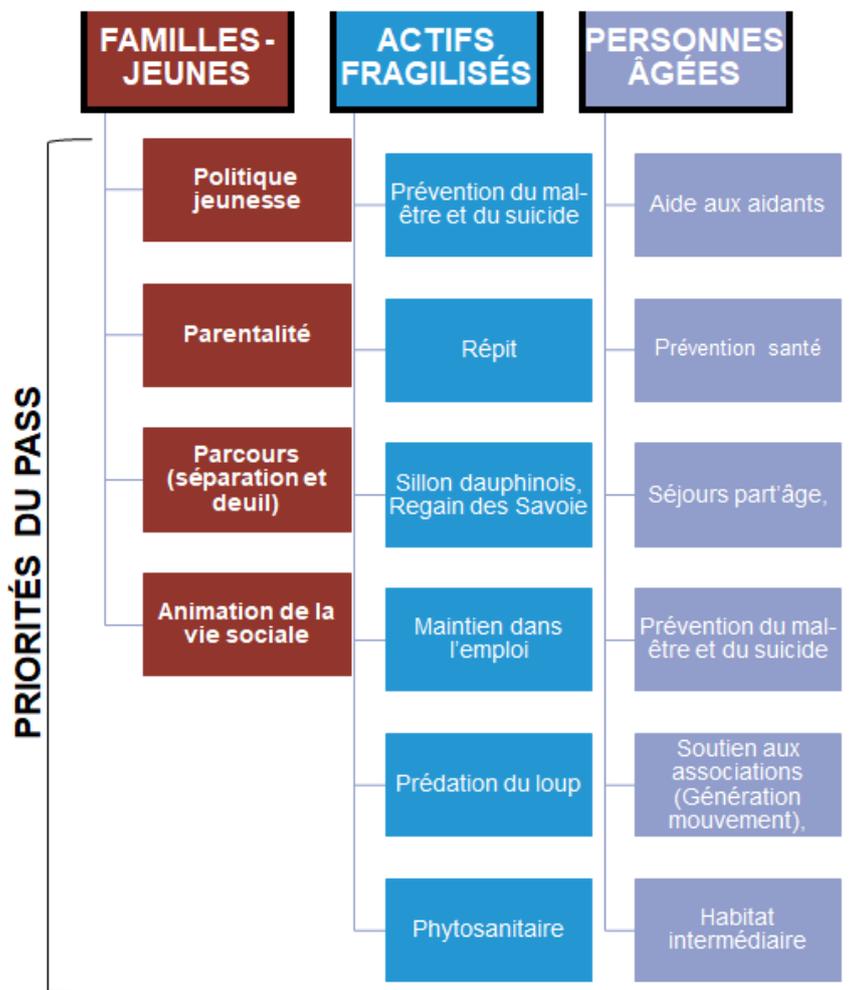
Priorités du PASS

Une logique ressortissant



Objectif MSA :

- Améliorer les conditions de vie des **ressortissants du régime agricole** sur leurs territoires de vie



PASS 2021-2025
Introduction

INTRODUCTION

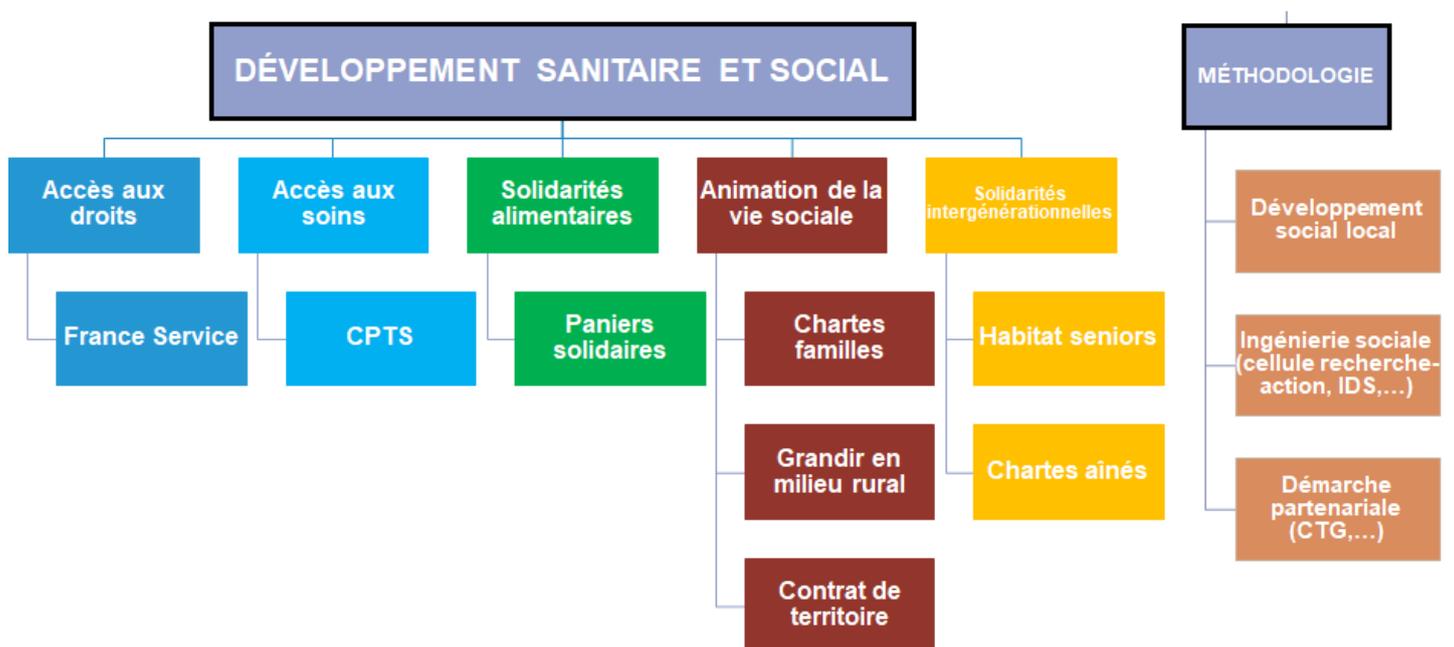
Une logique de territoire



Objectifs MSA :

- Contribuer au **développement sanitaire et social des territoires ruraux**
- S'impliquer dans les politiques publiques de rééquilibrage territorial

FINALITÉ → Améliorer la qualité de vie des ressortissants agricoles



PASS 2021-2025
Introduction

INTRODUCTION

Positionnement stratégique en Alpes du Nord

Le bilan et les évaluations du PASS mettent en valeur des réussites indéniables :

- 5 cibles (jeunes, familles, actifs fragiles, seniors, territoires ruraux) : 16 orientations et 53 actions prévues.

Sur la période de la COG :

- 6 722 personnes accompagnées par les travailleurs sociaux pour 32 486 interventions
- 200 Interventions collectives ont été réalisées par les travailleurs sociaux (sachant qu'en 2020 et 2021 la crise sanitaire n'a pas permis de déploiement)
- 60 400 actes de gestion réalisés par le pôle prestations et précarité
- 1 010 conventions partenariales signées
- 15 000 000 € de prestations versées

Sans oublier les actions sur les territoires qui peuvent représenter 280 actions auprès de 6.100 bénéficiaires sur une année sans covid.

Au-delà de l'importance de ces éléments chiffrés, la MSA démontre cinq points de force :

1) La capacité de la MSA et de l'OST à développer des projets de grande qualité et notamment à :

- intervenir sur des problématiques complexes, notamment sur l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, mal-être et prévention suicide, Regain des Savoie et Sillon Dauphinois, le répit des agriculteurs et des salariés,...
- créer des modalités d'intervention innovantes et qui sont adaptées aux besoins des adhérents (prédation du loup, phytosanitaire...),
- développer des capacités d'ingénierie sociale (Bulle d'Air, Marpa...)

2) Une mandature qui a été marquée par plusieurs crises (climatiques et sanitaire) qui ont montré la capacité de réactivité des élus et des équipes administratives et sociales de la MSA au service des adhérents.

3) Des élus de la MSA qui s'engagent et se mobilisent depuis des années afin de soutenir la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA et de l'OST.

4) Une dynamique entre les élus de la MSA et les administratifs qui se renforce (marpa, ost, cpts..., rencontre stratégie d'influence, participation aux manifestations...)

5) Une dynamique de la MSA liée à son projet d'entreprise (les guichets uniques) qui devrait porter ses fruits dans les années qui viennent.

INTRODUCTION

Il ressort de cette analyse la nécessité de renforcer l'axe « développement social sur les territoires » car cela concerne une méthodologie à très forte valeur ajoutée en matière de solidarités locales et à très fort impact en termes d'image pour l'institution, sans pour cela réduire l'accompagnement social.

Aussi va se poser pour la MSA ADN la gestion de la complexité : l'articulation des moyens humains et financiers (à venir) de la MSA au-regard de ses ambitions et notamment entre les deux axes stratégiques de la MSA que sont l'accompagnement social et le développement social sur les territoires.

Problématique qui ne concerne pas que la MSA ADN. Dans cette optique, la CCMSA préconise de réfléchir à un mouvement de rééquilibrage de l'intervention des travailleurs sociaux sur une cible de (pour 1 ETP) :

- 50 % accompagnement individuel
- 25 % accompagnement collectif
- 25 % développement social sur les territoires

Pour la MSA ADN la répartition des interventions des travailleurs sociaux est la suivante (année de référence 2018 - 2019) :

- 74 % accompagnement individuel
- 16 % accompagnement collectif
- 10 % développement social des territoires

L'écart entre la cible nationale et la MSA ADN est important ; plus exactement il existe une différence importante entre l'axe accompagnement social et l'axe développement social sur les territoires en ADN.

Considérant que ces deux axes stratégiques sont des axes majeurs pour la MSA ADN, et que ceux-ci vont amener à réaliser des choix de rééquilibrage et d'orientations importants, la stratégie suivante pourrait être réalisée :

- Acter la nécessité d'ajuster les moyens de la MSA entre l'axe accompagnement social et l'axe développement social des territoires
- Considérer que cet ajustement ne peut pas porter uniquement sur les missions des travailleurs sociaux (choix entre l'accompagnement social et développement social) mais de l'ensemble des services de la MSA et de l'OST (notamment sur la partie développement social et ingénierie sociale).

INTRODUCTION

Aussi va se poser pour la MSA ADN la gestion de la complexité : l'articulation des moyens humains et financiers (à venir) de la MSA au-regard de ses ambitions et notamment entre les deux axes stratégiques de la MSA que sont l'accompagnement social et le développement social sur les territoires.

A ce stade, la MSA ADN n'a pas la visibilité des moyens humains et financiers qui lui seront dédiés afin de réaliser sa politique action sanitaire et sociale 2021 - 2025.

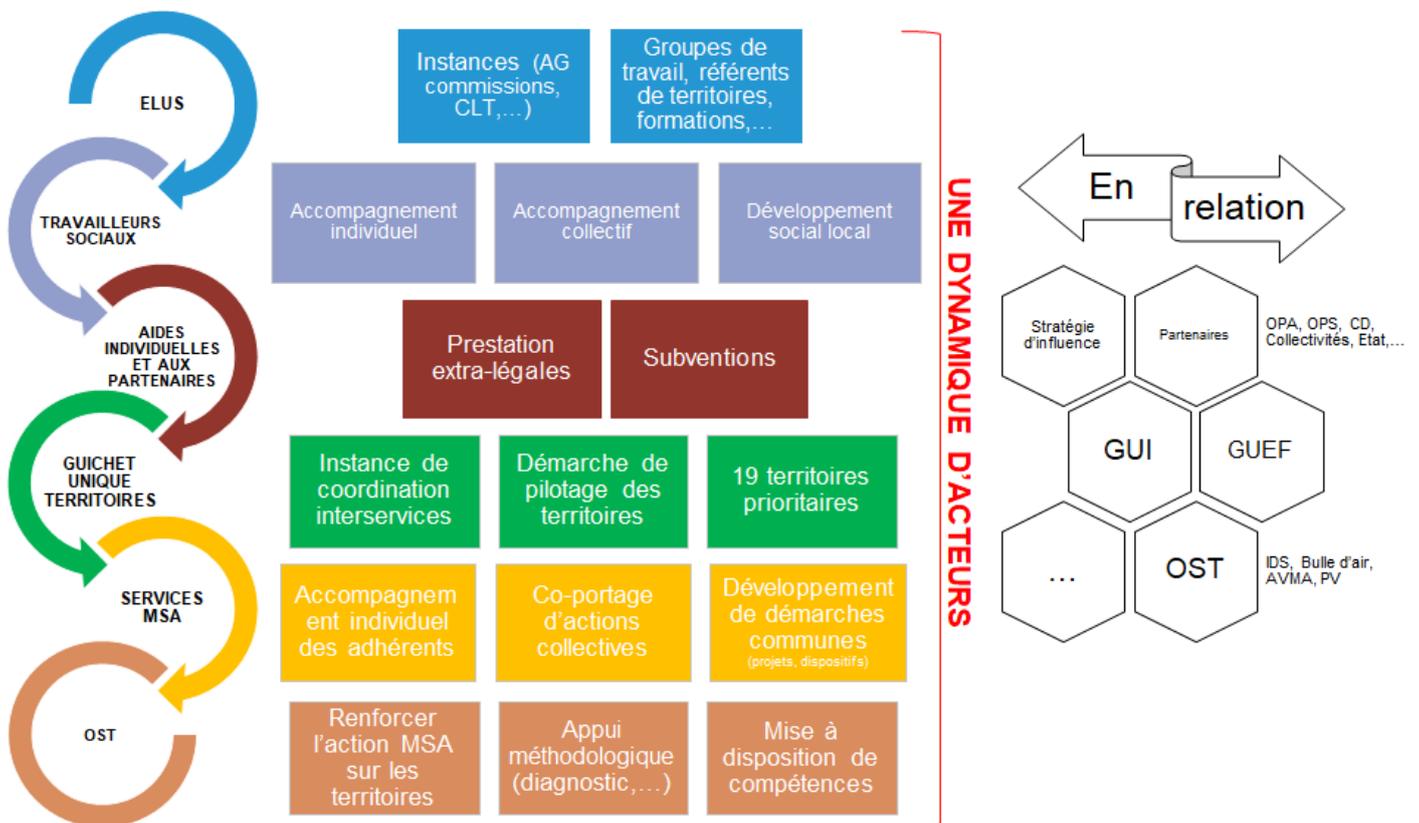
Si les moyens humains et ou financiers à venir ne donnent pas la capacité à la MSA ADN de développer sa politique ; la MSA ADN sera amenée à réduire les ambitions et les actions de sa politique Action Sanitaire et sociale. Elle devrait alors faire le choix de : réduire le champ d'intervention des travailleurs sociaux auprès des adhérents ? Réduire la présence de la MSA sur les territoires auprès des délégués, élus locaux ?, ...

Elle pourrait aussi imaginer d'élaborer d'autres formes d'intervention ou de coopération.

INTRODUCTION

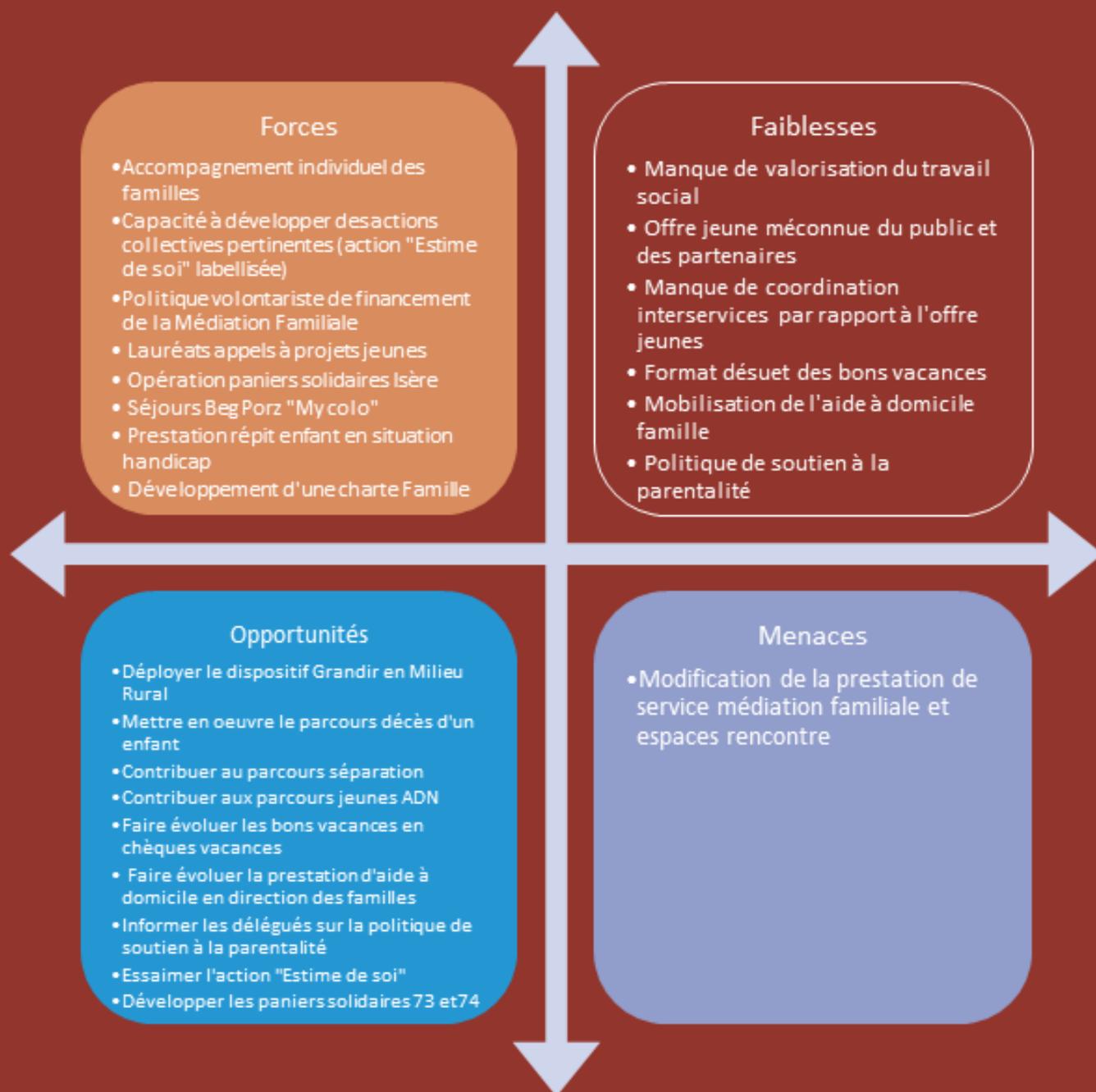
Stratégie proposée

Objectif : Renforcer le positionnement MSA sur les territoires en concevant l'accompagnement social des ressortissants agricoles



PASS 2021-2025
Introduction

FAMILLES - JEUNESSE



PASS 2021-2025
Public Familles - jeunesse

ORIENTATION 1 :

Accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie



Engagement 1 : Renforcer les capacités d'accès aux EAJE et aux ALSH pour les enfants du régime agricole

Axes	Actions	Priorité	Impact financier	Objectifs	Modalités	Echéance
AXE 1 : CONTRIBUER AU FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN EAJE ET EN ALSH	1.1 Faire évoluer le financement des structures d'accueil du jeune enfant à parité avec la CAF en appliquant un taux fixe	1	Oui	En accord avec les 3 CAF		2022
	1.2 Etudier la faisabilité de faire évoluer le financement des ALSH en appliquant un taux fixe	2	Oui			Fin de cog

ORIENTATION 1 :

Accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie



Engagement 2 : Assurer un accompagnement social individuel et collectif

Axes	Actions	Priorité	Impact financier	Objectifs	Modalités	Echéance
AXE 1 : ACCOMPAGNER LES RUPTURES FAMILIALES OU LIÉES À LA MALADIE	1.1 Accompagner les familles dont la séparation fragilise l'équilibre familial et/ou professionnel dans le cadre du parcours séparation (RA et ASS)	1	A évaluer si aides exceptionnelles demandées en augmentation	/	Mise en œuvre du Parcours je me sépare	2021
	1.2 Accompagner les familles confrontées au deuil d'un enfant dans le cadre du versement de l'Allocation Deuil Enfant (RA et ASS)	1	Aides financières soutien psy et Analyse de la pratique/TS	/	- Parcours ADE à partir d'octobre – novembre 2021 - Création d'une prestation dédiée au soutien psychologique (parents et fratrie)	2021
	1.3 Améliorer la prise en charge MSA en cas de décès d'un exploitant agricole	2	?	/	- Réunion de concertation interservices (Guichet Unique Individus) - Coconstruire un accompagnement commun et concerté (syndicats, CA, gendarmerie)	2022
	1.4 Poursuivre le soutien des familles confrontées à des difficultés passagères et ayant besoin d'aide financière pour mettre en œuvre un projet en s'appuyant sur les PEL (prêt équipement ménager, avance sociale remboursable, secours familles)	1	Non	/		/
	1.5 Renforcer l'accès des familles aux structures d'hébergement des familles de malades en ouvrant l'aide aux familles hébergées dans des structures non conventionnées avec la MSA	2	Oui	/	Remplacer par une aide versée directement aux familles : structure d'hébergement ou autre (ex : hôtel)	2023

ORIENTATION 1 :

Accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie



Engagement 2 : Assurer un accompagnement social individuel et collectif

Axes	Actions	Priorité	Impact financier	Objectifs	Modalités	Echéance
AXE 2 : APPUYER LES FAMILLES EN MATIÈRE DE PARENTALITÉ	2.1 Renforcer la stratégie d'information et de communication autour des dispositifs partenariaux de soutien à la parentalité (ateliers « être parent après la séparation », AAD, forfait naissance, MF/ER, LAEP, actions Réaap, ...) pour favoriser le recours à ces services	2	Non	/	- Plan de communication adhérents - Proposer une présentation des dispositifs existants (équipe ASS et délégués)	2022
	2.2 Etudier la faisabilité de faire évoluer la prestation d'aide à domicile à destination des familles pour l'harmoniser avec celle de la CAF	1	?	/		Fin 2021
	2.3 Faire évoluer les modalités de soutien à la médiation familiale et aux espaces rencontre au regard de l'évolution de la PS nationale (en + ou en -)	1	Oui	/		Fin 2021
	2.4 Soutenir les parents ayant un enfant en situation de handicap : → Mettre en œuvre l'aide au répit → Soutenir les pôles ressources → Soutenir les associations proposant du répit « à la carte » pour les parents d'enfants en situation de handicap	2	Oui	/		/

ORIENTATION 1 :

Accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie



Engagement 3 : Renforcer l'accès aux vacances et aux loisirs

AXES	ACTIONS	PRIORITE	IMPACT FINANCIER (oui/non)	OBJECTIFS CHIFFRES	MODALITES	ECHÉANCE
AXE 1 : RENFORCER L'ACCÈS AUX LOISIRS ET AUX VACANCES DES FAMILLES AGRICOLES	1.1 Etudier la revalorisation le QF pris en compte pour renforcer l'accès aux loisirs et aux vacances des familles les plus modestes	1	Oui	/	Faire des projections budgétaires pour la mise en place	2022
	1.2 Etudier la possibilité de simplifier les aides aux vacances en transformant les « bons vacances » en chèques vacances pour inciter au départ en vacances et/ ou l'accès aux loisirs des enfants	2	Oui	/	Travail à faire auprès de l'ANCV pour la mise en place Sécuriser la cible	2023
	1.3 Poursuivre une démarche pro-active pour permettre le départ en vacances des enfants en situation de handicap (AVMA nos vraies vacances)	2	Non	/		/
	1.4 Repenser l'aide au remplacement pour favoriser le départ en vacances des exploitants agricoles et de leur famille	2	Oui/Non	/	Validé au CASS de juin 2021	2021
	1.5 Maintenir l'accompagnement des familles non partantes dans leur projet de départ en vacances (partir pour rebondir, secours exceptionnels)	1	Non	/	Poursuite	/

ORIENTATION 2 :

Contribuer à un cadre de vie adapté aux besoins des familles sur les territoires ruraux



Engagement 1 : Accompagner les familles en soutenant la création et le développement de services et actions sur les territoires ruraux



Engagement 2 : Accompagner les territoires ruraux pour le développement de projets destinés au mieux vivre des familles sur les territoires ruraux

Axes	Actions	Priorité	Impact financier	Objectifs	Modalités	Echéance
AXE 1 : CONTRIBUER AU RÉÉQUILIBRAGE DES SERVICES AUX FAMILLES SUR LES TERRITOIRES RURAUX	1.1 Accompagner les territoires ruraux pour le maintien et le développement de services et d'actions à destination des familles en favorisant leur implication (GMR, charte famille, contrat de territoire...)	1	Non	1/COG	En fonction des territoires prioritaires du GUT et de l'ASS	/
	1.2 Contribuer aux démarches partenariales de développement social autour des Conventions Territoriales Globales portées par les CAF, et des Projets Alimentaires Territoriaux, en fonction des opportunités et sur les territoires prioritaires, etc	1	Non	Répondre aux sollicitations des partenaires sur les 19 territoires prioritaires du GUT	- Contribution aux travaux du GUT - Mobilisation des TS en tant que personnes ressources	/

ORIENTATION 2 :

Contribuer à un cadre de vie adapté aux besoins des familles sur les territoires ruraux



Engagement 3 : Soutenir et développer l'animation de la vie sociale sur les territoires ruraux

AXES	ACTIONS	PRIORITE	IMPACT FINANCIER (oui/non)	OBJECTIFS CHIFFRES	MODALITES	ECHÉANCE
AXE 1 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE SOCIALE ET PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ, LE VIVRE ENSEMBLE ET L'ACCÈS À LA CULTURE SUR LES TERRITOIRES RURAUX	1.1 Consolider la dynamique de partenariat de proximité avec les fédérations des centres sociaux, les centres sociaux et espaces de vie sociale sur les territoires prioritaires pour favoriser l'action MSA de proximité	1	Oui	/		/
	1.2 Etudier l'opportunité de conventionner avec de nouvelles structures sur les territoires prioritaires non-couverts	3	Oui	/		/
AXE 2 : FAVORISER ET SOUTENIR LES SOLIDARITÉS LOCALES AUTOUR DE LA QUESTION ALIMENTAIRE	2.1 Consolider l'opération « paniers solidaires » en Isère et développer des projets partenariaux sur une même dynamique en Savoie et en Haute-Savoie	2	Oui	5 nouveaux projets		/
	2.2 Etudier l'opportunité d'organiser un glanage solidaire en partenariat avec SOLAAL	3	Non	1x/an	S'appuyer sur la convention nationale CCMSA/SOLAAL Et sur le partenariat avec les MFR/Lycées Agricoles	2022

ORIENTATION 3 :

Favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux



Engagement 1 : Favoriser la prise d'autonomie des adolescents et des jeunes adultes ressortissants agricoles

AXES	ACTIONS	PRIORITE	IMPACT FINANCIER (oui/non)	OBJECTIFS CHIFFRES	MODALITES	ECHEANCE
AXE 1 : FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES	1.1 Soutenir les jeunes au moment de l'adolescence en essayant l'action « Estime de soi » en partenariat avec les MFR et lycées agricoles.	1	Oui	Au moins 3 sur la cog – à déployer	Réunion sur les actions co en équipe + objectifs COG à connaître	/
	1.2 Favoriser l'accès à la formation et aux études pour permettre aux jeunes de s'épanouir, s'émanciper et faciliter leur insertion professionnelle	2	Non	/	Maintien de la prestation à destination des étudiants	/
	1.3 Repenser l'aide à l'autonomie des jeunes pour permettre l'accès à un logement indépendant et/ou faciliter leurs mobilités	1	Oui	/	Critère : première ouverture de droit APL ?	2023
	1.4 Améliorer la connaissance et l'accès aux droits sociaux des jeunes en prenant part au déploiement du parcours « Je suis jeune et je démarre une activité dans le secteur agricole »	1	Non	/	-Contribution aux travaux du GUT	2022
AXE 2 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SERVICES EN DIRECTION DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	2.1 Contribuer activement à l'offre en guichet unique « Etre Jeune en milieu rural » (dont l'action « Estime de soi » et la démarche Grandir en milieu rural font partie)	1	Non (sauf si moyens CCMSA limités)		Contribution aux travaux du GUT	2022

ORIENTATION 3 :

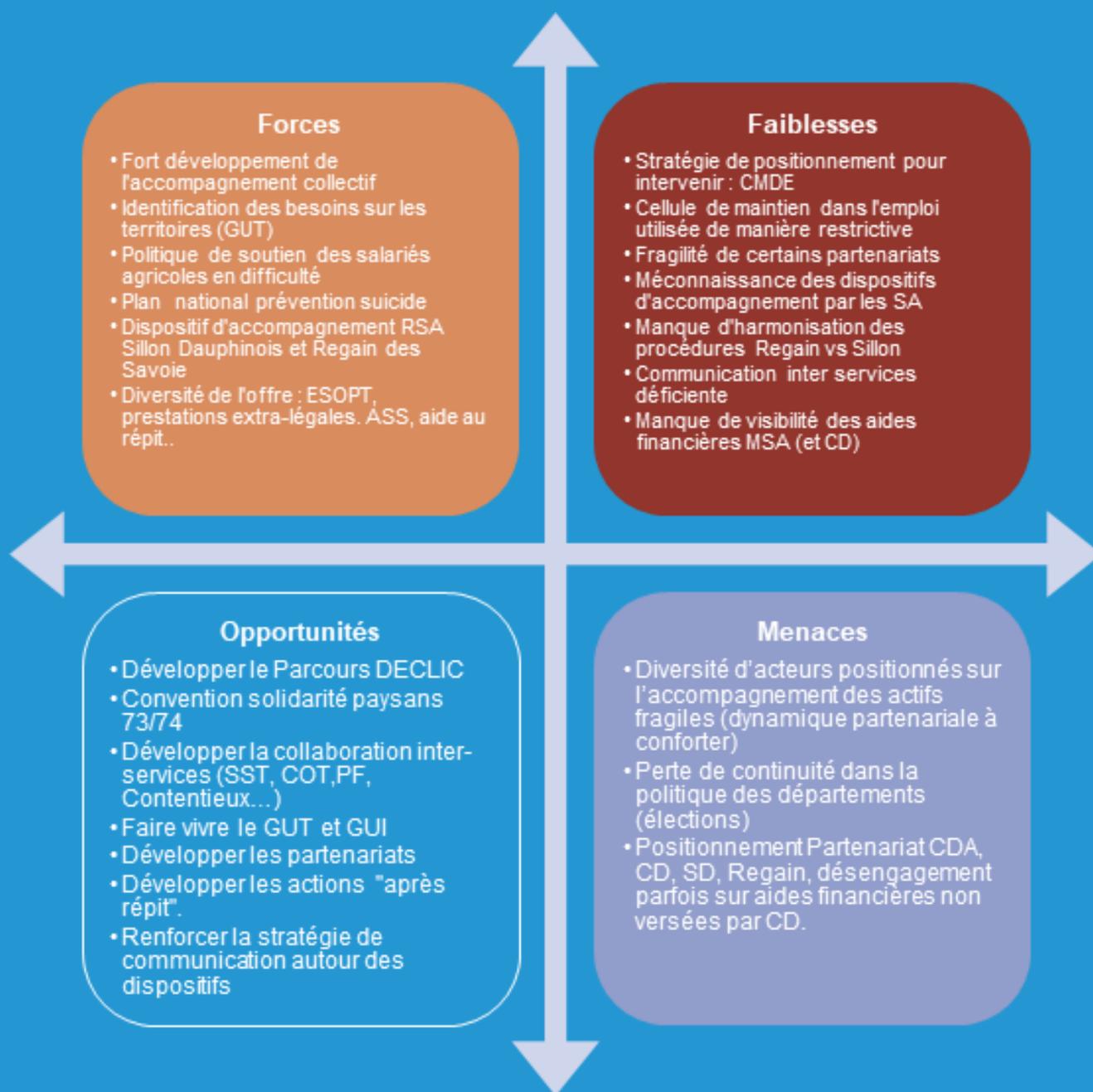
Favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux



Engagement 2 : Favoriser l'engagement des jeunes sur les territoires ruraux

AXES	ACTIONS	PRIORITE	IMPACT FINANCIER (oui/non)	OBJECTIFS CHIFFRES	MODALITES	ECEANCE
AXE 1 : ENCOURAGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES DES JEUNES	1.1 Renforcer la dynamique autour des appels à projets jeunes en milieu rural (Pré vert, appel à partenariat, APJ)	1	Oui	/	Développer la dynamique sur les territoires moins mobilisés actuellement (74)	/
	1.2 Soutenir les associations et collectivités pour des projets conduits avec des jeunes (citoyenneté, accès à la culture, vivre ensemble, solidarités, loisirs, insertion...)	3	Non	/	Via subventions exceptionnelles	/
	1.3 Consolider et renforcer le partenariat avec les MFR et les Lycées Agricoles sur les territoires ruraux	2	Non	/		/
AXE 2 : CONSULTER ET IMPLIQUER LES JEUNES DANS LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS À LEUR ATTENTION	1.1 Expérimenter la conduite d'une action de prévention santé à destination des jeunes en milieu scolaire, coconstruite avec l'établissement et les élèves	1		1/COG Selon le résultat étudier les modalités d'essaimage	Dans le cadre des travaux en guichet unique territoires	2021/2022

ACTIFS FRAGILISES



PASS 2021-2025
Public Actifs Fragilisés

ORIENTATION 1 :

Accompagner les actifs fragilisés



Engagement 1 : Assurer un accompagnement social individuel et collectif



Engagement 2 : Accompagner les publics fragilisés en intervenant sur leurs territoires de vie

Axes	Actions	Priorité	Impact financier	Objectifs	Modalités	Echéance
AXE 1 : PRÉVENIR LE NON RECOURS AUX DROITS	1.1 Favoriser l'accès à l'outil informatique pour les démarches dématérialisées en organisant des actions collectives « coup de pouce connexion »	1	Non	3/COG		/
	2.1 Maintenir un réseau d'élus MSA de confiance en capacité de détecter les actifs en situation de fragilité et d'alerter l'ASS afin de permettre une intervention rapide	1	Non	/		- Organiser des rencontres entre élus et TS - Proposer des formations à l'écoute active aux élus de confiance
AXE 2 : DÉTECTER ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES	2.2 Consolider le co-accompagnement des exploitants fragiles avec les partenaires locaux, notamment dans le cadre des dispositifs Sillon Dauphinois et Regain des Savoie	1	Oui	- Renforcer le partenariat avec CD 73 et 74. - Travailler sur la communication SD et regain/élus de confiance	- Accompagnement individuel (TS et conseillers chambre d'agriculture) - gestion RSA NSA - COPIL - Groupes d'appui méthodologique	2021
	2.3 Etudier la faisabilité de mettre une démarche d'accompagnement précoce des actifs ayant des retards de cotisations pour éviter la dégradation de la situation	1		Agir en amont avant dégradation de la situation	- Groupe de travail ASS/COT/CTX : renforcer le lien ASS avec les services cotisations et contentieux	2021
	2.4 Proposer des accompagnements collectifs aux actifs fragiles en fonction des besoins repérés (un autre temps, parcours confiance, avenir en soi, autres à créer ...)	1	Non	A définir		2021/25
	2.5 Poursuivre la démarche DSL autour de la prédation du loup (en lien avec le PSST)	1	Oui	- Maintenir la dynamique des veilleurs 73 (rencontres régulières,...) - Etendre à la Haute-Savoie et à l'Isère	- Réunions communes SST/ASS/DDT - Formation de veilleurs en 74 et en 38 - Diffusion du film « La montagne en sursis »	2021/25
	2.6 Soutenir les structures proposant un accompagnement des agriculteurs en difficulté	1		/		- Convention de financement écout'agri et SP

**PASS 2021-2025
Public Actifs Fragilisés**

ORIENTATION 1 :

Accompagner les actifs fragilisés



Engagement 1 : Assurer un accompagnement social individuel et collectif



Engagement 2 : Accompagner les publics fragilisés en intervenant sur leurs territoires de vie

Axes	Actions	Priorité	Impact financier	Objectifs	Modalités	Echéance	
AXE 3 : AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS AGRICOLES EN RISQUE DE DÉINSERTION SOCIALE DU FAIT D'UN PROBLÈME DE SANTÉ OU DE HANDICAP	3.1. Offrir aux adhérents en situation de précarité, un programme santé/ social leur permettant de disposer de ressources et d'un accompagnement adapté pour améliorer leurs déterminants sociaux de santé (ressources financières, emploi, logement, accès aux soins, alimentation...)	1	Non	Selon objectif fixé par la CCMSA	- Mise en œuvre du parcours déclic	2021	
	3.2. Poursuivre l'accompagnement des actifs en arrêt de travail de longue durée pour prévenir le risque de désinsertion sociale	1	Oui	A définir	- Animation d'actions collectives « actifs en arrêt de travail > à 6 mois » - Accompagnement individuel par les TS	2021/25	
	3.3 Favoriser l'accès aux soins des actifs fragiles en accompagnant le déploiement des CPTS en milieu rural				Couverture des territoires ruraux prioritaires par une CPTS	- Convention IDS	
	3.4 Etudier l'opportunité de faire évoluer les PEL favorisant l'accès aux soins des actifs fragiles	1	Oui		Optimiser le recours aux aides financières	- Aide souscription complémentaire santé (augmenter le taux de recours) - Prado	2023
	3.5 Etudier l'impact du 100% santé sur l'accès aux soins					- Questionner la pertinence des PEL accès aux soins en lien avec le contrôle médical (soins dentaire bilan précarité, secours santé,...)	2022

**PASS 2021-2025
Public Actifs Fragilisés**

ORIENTATION 2 :

Prévenir la désinsertion professionnelle des actifs agricoles du fait d'un handicap ou d'un problème de santé



Engagement 1 : Favoriser, grâce au guichet unique de protection sociale, le maintien dans l'emploi des actifs agricoles en arrêt de travail et en risque de désinsertion professionnelle

Axes	Actions	Priorité	Impact financier	Objectifs	Modalités	Echéance
AXE 1 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS AGRICOLES EN RISQUE DE DÉINSERTION PROFESSIONNELLE DU FAIT D'UN PROBLÈME DE SANTÉ, DE HANDICAP OU DE DIFFICULTÉS SOCIO-ECONOMIQUES	1.1. Maintenir et développer le dispositif Cellule Pluridisciplinaire de Maintien dans l'Emploi dans une logique de parcours (en lien avec le PSST)	1	Non	- Améliorer le parcours MDE - Améliorer le partenariat (cap emploi 38...)	- Pilotage dans le cadre du GUI	2021/25
	1.2 Etudier l'opportunité de faire évoluer les PEL pour renforcer le soutien aux actifs en risque de désinsertion professionnelle	1	Oui		- Aide au remplacement/ accident du travail, évènement traumatisant (décès d'un associé) - Soutien psychologique - Revalorisation du montant de l'aide au remplacement	2022

ORIENTATION 3 :

Prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel des actifs agricoles



Engagement 1 : Mettre en place un parcours d'accompagnement global pouvant articuler l'ensemble des dispositifs existants en MSA et avec les partenaires (en collaboration avec les autres services MSA)



Engagement 2 : Prévenir et lutter contre les risques psycho sociaux et suicidaires

Axes	Actions	Priorité	Impact financier	Objectif	Modalités	Echéance
AXE 1 : PRÉVENIR LE RISQUE D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL DES ACTIFS AGRICOLES	1.1. Favoriser le répit pour prévenir l'épuisement professionnel des actifs agricoles	1	Oui	Cf les chiffres annuels	Maintenir et développer les aides au répit	/
	1.2 Poursuivre la sensibilisation des actifs agricoles sur le risque d'épuisement professionnel en proposant des actions collectives « Répit, un droit pour se préserver »	1	Non	A définir		/
AXE 2 : LUTTER CONTRE LE RISQUE SUICIDAIRE DES ACTIFS AGRICOLES	2.1. Poursuivre la dynamique de la démarche de prévention et d'accompagnement de la crise suicidaire « oser les mots » (en lien avec le PSST, les élus, les prestataires)	1	Oui (formations)	- Prévention et accompagnement pluriprofessionnel des situations de crise	- Pilotage ASS - Animation mensuelle de la cellule avec les services MSA concernés - Maintenir un groupe d'élus « sentinelles » formés - Maintien d'un niveau de formation des agents MSA concernés - Maintien d'un réseau de psychologues conventionnés	2021/2025
AXE 3 : PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE SUR LES TERRITOIRES RURAUX ET LUTTER CONTRE L'AGRI-BASHING	3.1 Expérimenter l'accompagnement d'un territoire autour des enjeux phytosanitaires (lien social, SST,...)	1	?	Poursuivre la démarche initiée en 73	- Démarche DSL : - Groupe de travail PRP/ASS - Partenariat centre social St Pierre d'Albigny et une crèche.	2021

ORIENTATION 4 :

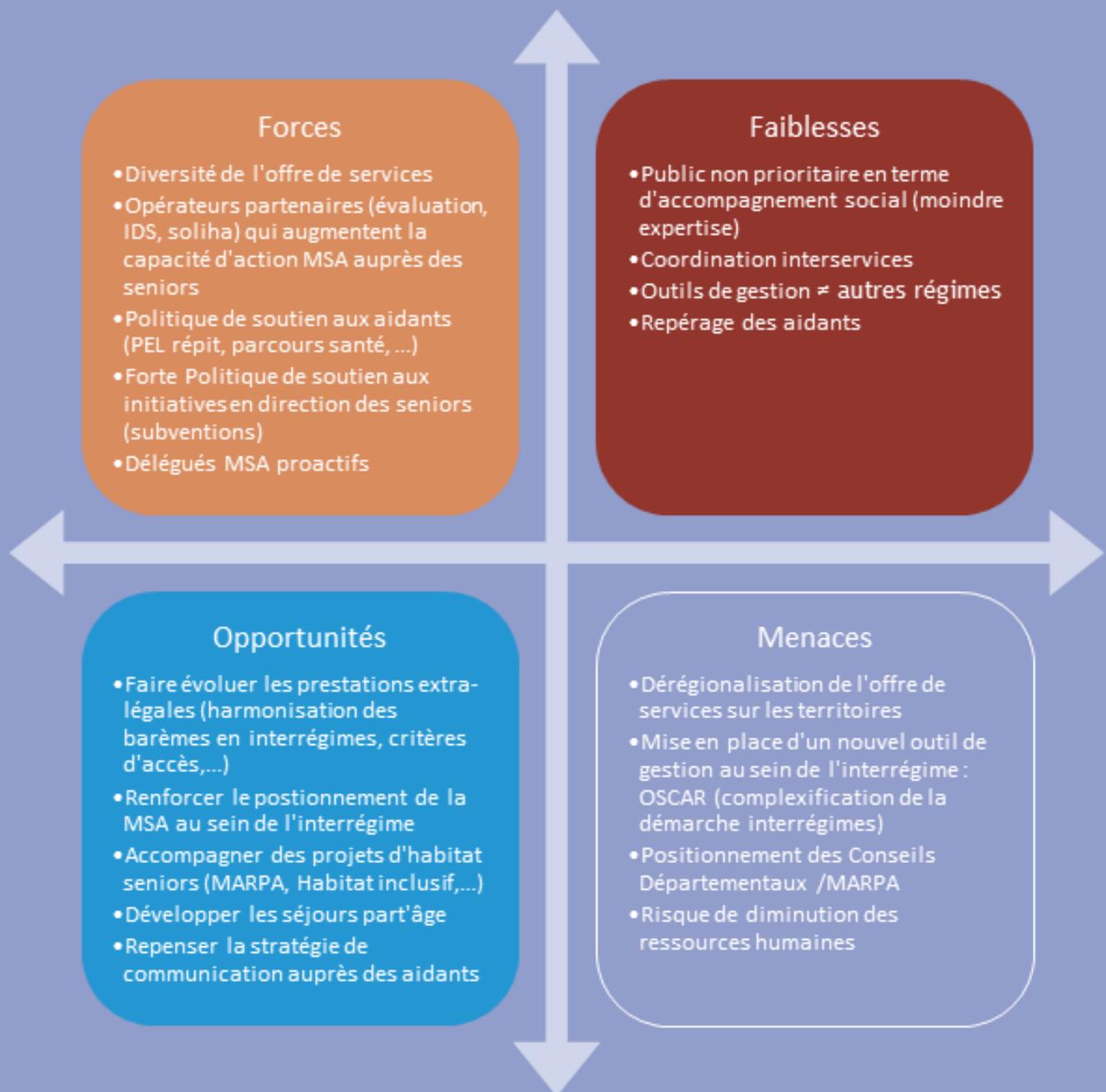
Promouvoir l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et l'accompagnement global des salariés en insertion



Engagement 1 : Renforcer l'offre d'insertion par l'activité économique sur les territoires ruraux

Axes	Actions	Priorité	Impact financier	Objectifs	Modalités	Echéance
AXE 1 : ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DE PROJETS FAVORISANT L'INSERTION SOCIO- ÉCONOMIQUE SUR LES TERRITOIRES RURAUX	1.1 Accompagner les chantiers d'insertion retenus dans le cadre de l'AAP inclusion et ruralité	1	oui		- 2 projets accompagnés : Tero Loko et Cafes	2021/25
	1.2 S'impliquer dans les services publics de l'insertion et de l'emploi (SPIE)	3	Non	En 73 et 74	- Implication au sein des COPIL - Participation des TS aux groupes de travail en fonction des thématiques	2021/25
AXE 2 : FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES SALARIÉS EN INSERTION RESSORTISSANTS AGRICOLE	2.1 Contribuer aux ateliers santé précarité et proposer des actions collectives « Prendre soin de sa santé » complémentaires en fonction des besoins identifiés	1	Non	1 intervention par chantier tous les 2 ans.	- En partenariat avec le service prévention santé MSA	2021/25

PERSONNES ÂGÉES



PASS 2021-2022
Public Personnes âgées

ORIENTATION 1 :

Lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir les solidarités de proximité sur les territoires ruraux et/ou fragiles



Engagement 1 : Développer les actions et services à destination des personnes âgées et de leurs aidants

AXES	ACTIONS	PRIORITE	IMPACT FINANCIER (oui/non)	OBJECTIFS CHIFFRES	MODALITES	ECHANCE
AXE 1 : DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS DE PROXIMITÉ AVEC ET POUR LES AÎNÉS	1.1 Mettre en œuvre des chartes des solidarités aînés sur un territoire ciblé	2	Oui	Au moins 1 charte sur la COG	- Mise en œuvre en partenariat avec IDS ? - Axer les chartes sur les besoins des Gir 5 et 6	/
	1.2 Soutenir les associations départementales participant à l'animation des territoires auprès des aînés	3	Oui	/	- Signature simultanée de convention avec les 3 associations « génération Mouvement »	/
AXE 2 : SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS	2.1 Faciliter l'accès au répit : repenser les critères d'admission aux Prestations Extra-Légales (PEL) « répit »	1	Oui	/	- Réflexion à conduire avec Bulle d'air	2022
	2.2 Proposer des groupes de soutien aux proches aidants : Par ex : parcours santé des aidants et « café des aidants »	3	Non	1 par département sur la COG (3)	- Convention avec IDS pour le pilotage - Animation des temps d'échange par les TS	/
	2.3 Soutenir les associations proposant du répit à domicile « à la carte » pour les proches aidants	1	Non	/	- Partenariat avec Répit Bulle d'air	2021-2025
	2.4 Repenser la stratégie de communication de l'institution auprès des aidants	2	?	/	- En lien avec le service communication	2022-2023

ORIENTATION 1 :

Lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir les solidarités de proximité sur les territoires ruraux et/ou fragiles

Engagement 2 : Encourager les liens intergénérationnels

AXES	ACTIONS	PRIORITE	IMPACT FINANCIER (oui/non)	OBJECTIFS CHIFFRES	MODALITES	ECHEANCE
AXE 1 : FAVORISER LA RENCONTRE, L'INTERCONNAISSANCE ET LES SOLIDARITÉS ENTRE LES GÉNÉRATIONS	1.1 Développer les séjours Part-âge en s'appuyant sur les dispositifs Séniors en Vacances ANCV et séjour intergénérationnel AVMA	2	Oui	4 séjours sur la COG	- Poursuite du partenariat avec la MFR de Seyssel - Proposer le dispositif hors MFR - Financement MSA ?	/
	1.2 Soutenir les associations proposant de la médiation familiale inter générationnelle	2	?	/	- Retravailler le mode de financement MF à partir de la nouvelle prestation de service CCMSA	2022

ORIENTATION 2 :

Favoriser l'accompagnement à domicile des retraités et prévenir la perte d'autonomie des plus fragiles



Engagement 1 : Contribuer à l'amélioration de l'accompagnement des retraités en perte d'autonomie

AXES	ACTIONS	PRIORITE	IMPACT FINANCIER (oui/non)	OBJECTIFS CHIFFRES	MODALITES	ECEANCE
AXE 1 : RENFORCER LE MAINTIEN ET LE BIEN VIVRE À DOMICILE DANS LE RESPECT DU LIBRE CHOIX DES PERSONNES, EN INTÉGRANT UNE RÉFLEXION INTER-RÉGIMES	1.1. Mettre en œuvre la version 3 du socle commun « Accompagnement à Domicile des Personnes Âgées »	1	oui	/	- En attente de formalisation nationale CCMSA	2022
	1.2. Etudier l'opportunité d'harmoniser les barèmes et/ou les prestations en inter-régimes	1	?	/	- Simulations à réaliser	2022
	1.3. Etudier la faisabilité de faire évoluer le plafond de ressources pour l'accès à l'ARDH inter-régimes (extension à la tranche 6)	2	oui	/	- Simulations à réaliser	2021
	1.4. Déployer le dossier commun de Demande d'Aide à l'Autonomie (DAA) : papier et téléservices	2	non	/		Fin 2021
	1.5 Renforcer l'articulation avec les services évaluateurs pour améliorer la transmission des situations fragiles des retraités du monde agricole	2	non	1x/an	- Organiser des rencontres régulières entre les structures et l'ASS (pôle prestations et TS)	
	1.6 Supprimer l'évaluation sociale systématique dans le cadre des « secours santé » à destination des seniors (optique, dentaire, auditif)	1	non	/	- Envoi par le pôle prestations d'un dossier à compléter puis passage en CRASS - Nécessité de créer un circuit d'information pour les personnes non bénéficiaires d'un PAP ?	2021
AXE 2 : DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT INTERMÉDIAIRE EN MILIEU RURAL	2.1. Soutenir financièrement la réalisation de diagnostics de territoires concernant l'habitat seniors sur les territoires ruraux	1	oui	5 diagnostics sur la COG	- Elargissement de l'aide « étude de faisabilité » MARPA	/
	2.2. Soutenir et accompagner les projets émergents d'habitat intermédiaire (MARPA, habitat inclusif, intergénérationnel) et/ou de rénovation énergétique à destination des seniors sur les territoires ruraux	1	non	3 nouveaux projets	- Suivant les modalités de financement locales et nationales MARPA - Via l'AAP Sites Habitat - Créer un groupe de travail « habitat » avec les élus	/

PASS 2021-2025
Public Personnes âgées

ORIENTATION 2 :

Favoriser l'accompagnement à domicile des retraités et prévenir la perte d'autonomie des plus fragiles



Engagement 2 : Prévenir la perte d'autonomie et promouvoir le Bien Vieillir

AXE	ACTIONS	PRIORITE	IMPACT FINANCIER (oui/non)	OBJECTIFS CHIFFRES	MODALITES	ECHÉANCE
AXE 1 : POUR SUIVRE ET RENFORCER LA DYNAMIQUE INTER-RÉGIMES EN FAVEUR DU « BIEN VIEILLIR »	1.1. Conduire des actions d'information et de prévention collectives auprès des retraités (Peps Eureka, Vitalité, cap bien être, conduite seniors, Pac résidents, séminaires, ...)	1	non	5 cycles / an / département	- En convention avec IDS / - Amélioration la coordination interservices (informer les TS sur ce qui se fait sur leur territoire) - En partenariat avec APRA	/
	1.2. Inciter au déploiement d'une offre de prévention inter-régimes en direction des proches aidants	2	non	/		/
	1.3 Contribuer aux travaux engagés sur le mal-être et la prévention du risque suicidaire des personnes âgées	2	Impact financier en cas de mise en place d'une prestation interrégimes	/	- Participation au groupe de travail interrégimes dédié	2021-2022

PRESTATIONS EXTRA-LEGALES PLANIFICATION DES EVOLUTIONS

2021

•Personnes âgées :

- Etudier l'opportunité de mettre en place une prestation "soutien psychologique" interrégimes /risque suicidaire
- Etudier la faisabilité de faire évoluer le plafond de ressources pour l'accès à l'ARDH interrégimes (extension tranche 6)
- Supprimer l'évaluation sociale systématique dans le cadre des « secours santé » à destination des seniors

•Familles :

- Prestation "Soutien psychologique" / deuil d'enfant
- Harmoniser les PEL aide à domicile /CAF
- Repenser l'aide au remplacement /vacances

2022

•Personnes âgées :

- Mettre en oeuvre la V3 du socle commun
- Etudier l'opportunité d'harmoniser les barèmes interrégimes
- Repenser les critères d'admission aux PEL "Répit"

•Familles :

- Faire évoluer le financement des AEJE à parité avec la CAF en appliquant un taux fixe
- Revaloriser le Quotient Familial
- Transformer les bons en chèques vacances

•Actifs fragilisés :

- Impact du 100% santé sur l'accès aux soins
- Intégrer la possibilité de remplacement pour accident du travail dans l'aide au remplacement
- Revalorisation du montant de l'aide au remplacement

2023

•Familles :

- Elargir les conditions d'accès à l'hébergement des familles de malades
- Repenser l'aide à l'autonomie des jeunes
- Etudier la faisabilité de faire évoluer le financement des ALSH en appliquant un taux fixe

•Actifs fragilisés :

- Faire évoluer les PEL "accès aux soins" (complémentaire santé, prado)

2024-
2025

PASS 2021-2025
Evolution des PEL